



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 24 AVRIL 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Myriam DEBARGE à Jocelyne PELETTE, Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU, Denis PETONNET à Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY à Philippe BARRIERE

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

Absents : 3

Pascale GARDETTE ; Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et aux délibérations du Conseil municipal du 28 mai 2020 et du 28 septembre 2023 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 3 avril 2025.

Décision N° 20 du 4 avril 2025 : Considérant le sinistre survenu le 17 mars 2025 au hameau de la Touzetterie par lequel un agent municipal qui utilisait une débroussailleuse, a projeté un caillou sur le parebrise du véhicule de Mme VARLET,

Considérant que la responsabilité de la collectivité est engagée et que les frais de réparation de l'impact s'élèvent à 88,80 €,

Vu le contrat d'assurance responsabilité civile de la collectivité en cours, comportant une franchise de 1 000 €,

Indemnisation du sinistre par paiement direct de la facture de réparation de l'impact auprès de la société WALKER ROADY Centre auto – ZAC de l'Aumônerie – 17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY (devis n° 01.032483 – 88,80 €), pour règlement définitif de ce sinistre.

Décision N° 21 du 4 avril 2025 : Considérant le sinistre survenu le 24 juillet 2024 boulevard Jacques Caillaud – rue de la Fourche par lequel un agent municipal qui passait le souffleur a percuté et cassé le rétroviseur avant droit du véhicule de Mme EMPTAZ,

Considérant que la responsabilité de la collectivité est engagée et que les frais de remplacement du rétroviseur s'élèvent à 427,82 €,

Vu le contrat d'assurance responsabilité civile de la collectivité en cours, comportant une franchise de 1 000 €,

Indemnisation du sinistre en versant la somme de 427,82 € à la société GROUPAMA Centre-Atlantique – recours et conventions – TSA 15001 – 35905 RENNES Cedex 9, assureur de Mme EMPTAZ, pour règlement définitif de ce sinistre (dossier Groupama 2024526008).

Décision N° 22 du 4 avril 2025 : Conclusion avec M. Faris YASSINE et Mme Malak YASSINE, à compter du 8 avril 2025, d'un bail d'habitation pour la location à titre précaire d'un immeuble communal à usage d'habitation situé à SAINT-JEAN-D'ANGELY 17A rue du Manoir, moyennant un loyer mensuel de 350 €, payable d'avance le 1^{er} de chaque mois. Un dépôt de garantie égal à un mois de loyer sera demandé dans le mois de la signature du bail.

Compte tenu des dépenses financières engagées par M. et Mme YASSINE pour la remise en état de l'appartement 17A rue du Manoir, le paiement du loyer s'appliquera à partir du 1^{er} juin 2025.

Décision N° 23 du 9 avril 2025 : Vu la délibération n° D23 du 1^{er} décembre 2022 approuvant la convention d'engagement tripartite par laquelle le Département de la Charente-Maritime s'engage à aider Mme ZAKHARCHENKO à payer le dépôt de garantie s'élevant à 350 €, à hauteur de 90 % (soit la somme de 315 €),

Vu le courrier de Mme ZAKHARCHENKO du 8 novembre 2024 informant la commune de son intention de déménager au 14 février 2025,

Considérant que l'état des lieux de sortie effectué le 11 mars 2025 en présence de Mme PELETTE, Adjointe à la Maire, est conforme à l'état des lieux d'entrée et qu'il n'est pas constaté de mauvais entretien,

Remboursement du dépôt de garantie comme suit :

- la somme de 315 € (trois-cent-quinze euros) au Département
- la somme de 35 € (trente-cinq euros) à Mme ZAKHARCHENKO

Décision N° 24 du 14 avril 2025 : Considérant le sinistre survenu le 26 août 2024 avenue Jean Moulin par lequel un agent municipal, qui utilisait une débroussailleuse, a projeté un caillou sur la vitre avant du véhicule de Mme BARRÉ,

Considérant que la responsabilité de la collectivité est engagée et que les frais de réparation de l'impact s'élèvent à 200,85 €,

Vu le contrat d'assurance responsabilité civile de la collectivité en cours, comportant une franchise de 1 000 €,

Indemnisation du sinistre survenu le 26 août 2024 avenue Jean Moulin, par paiement direct de la facture de réparation de l'impact auprès de l'assurance BPCE – TSA 20501 – 33881 VILLENAVE-D'ORNON – CEDEX (facture n° 35349615 – 200,85 €), pour règlement définitif de ce sinistre.

Marché de travaux :

Objet du marché : Mise en place de containers enterrés
Montant du marché : 75 668,85 € HT
Date du marché : 16/04/2025
Attributaire : SEC TP - 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

Marché de fournitures :

Objet du marché : Achat véhicules 2025
Montant total : 149 848,48 € HT

Lot 1 - Fourgon d'occasion
Date du marché : 31/03/2025
Montant du marché : 25 088,96 € HT
Attributaire : CLARA AUTOMOBILE - 17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX

Lot 2 - Polybenne PL d'occasion
Date du marché : 24/03/2025
Montant du marché : 73 067,76 € HT
Attributaire : FAURIE USED TRUCK - 19107 BRIVE LA GAILLARDE

Lot 3 - Polybenne 3,5 t neuf
Date du marché : 04/04/2025
Montant du marché : 51 691,76 € HT
Attribitaire : SEGARP UTILITAIRES - 47200 MARMANDE

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 3 avril 2025.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**La Secrétaire de séance,
Marylène JAUNEAU**



Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.